

Cartable de références

Gestion des matières résiduelles



Gestion des matières résiduelles

Les collectes

Bac noir = déchets (bacs gris et vert acceptés)

- Collecte aux deux semaines (26 collectes par année)

Bac Bleu = recyclage (collecte sélective)

- Collecte toutes les semaines (52 collectes par année)

Bac Brun = matières organiques putrescibles

- 38 collectes par année

-
- Les bacs peints sont refusés
 - Bien positionner les bacs roulants
 - Le bac de récupération doit être accessible pour les pinces du camion lors de la collecte (au-delà de 10 pieds ou 3 mètres, la pince n'atteint pas les bacs).
 - Placer le bac dans votre entrée ou sur votre terrain. Idéalement, placez un bac roulant chaque côté de votre entrée d'automobile.
 - Si vous avez un terre-plein devant votre résidence et que votre bac n'est pas accessible de votre terrain avec les bancs de neige, utilisez le terre-plein pour disposer de votre bac.
 - Assurez-vous d'orienter votre bac de façon à ce que les roues et les poignées soient placées du côté de la résidence afin d'aider aux opérations de levage.
 - Laissez toujours l'espace d'un bac roulant ou plus entre deux bacs.
 - Poids maximal
 - Une fois rempli, votre bac roulant ne devrait jamais peser plus de 90 kg (200 lb). Les bacs roulants trop lourds peuvent se renverser et blesser l'opérateur. De plus, les bacs lourds sont plus sujets aux bris.
 - Ne pas déposer des objets sur le bac et ne pas remplir le bac au-delà du couvercle.
 - Déneiger ou déglacer le couvercle de votre bac.

Placez les bacs roulants en bordure de rue après 19 h la veille de la collecte et lors de tempête de neige, idéalement, placez le bac le matin même afin qu'il ne soit pas pris dans un banc de neige.

Matières acceptées



Papier et carton

- Boîtes et emballages de carton (céréales, œuf, etc.)
- Journaux, circulaires, revues, feuilles (même avec agrafes), enveloppes (avec fenêtre ou non) et sacs de papier
- Livres et annuaires téléphoniques
- Cartons de lait, de jus et de crème
- Contenants aseptiques (Tetra Pack)

Plastique

- Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et de produits d'entretien portant un de ces symboles :



- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules plastiques (regrouper les sacs dans un sac en plastique transparent)

Verre

- Tous les pots et les bouteilles de verre, peu importe la couleur ou le format

Métal

- Contenants et papier d'aluminium (assiettes, plats, etc. (souillés ou non))
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve, bouchons et couvercles

⇒ Pour en savoir plus sur le bac bleu, consultez la section Guide de tri sur le site de la MRC : <https://mrcjoliette.qc.ca/gmr/guide-de-tri/>.

Matières refusées



Papier et carton

- Couches, mouchoirs et essuie-tout
- Enveloppes à bulles
- Papier carbone et photographies
- Papiers et cartons souillés

Plastique

- Contenants de styromousse
- Jouets pour enfants en plastique
- Assiettes et ustensiles en plastique
- Briquets et rasoirs jetables
- Contenants avec des matières domestiques dangereuses à l'intérieur (huile, solvant, carburant, etc.)
- Boyaux d'arrosage
- Tapis
- Toiles et accessoires de piscine
- Mobilier d'intérieur ou de jardin
- Caoutchouc
- Disques compacts, cassettes audio et vidéo
- Cartables
- Seringues
- Vêtements
- Tous les plastiques n°6

Verre

- Vaisselle, contenants en pyrex, en porcelaine ou en cristal
- Miroir
- Verre plat (vitre de fenêtre)
- Ampoules électriques, tubes fluorescents, etc.

Métal

- Batteries d'auto et piles domestiques
- Pièces d'auto (freins, etc.)
- Petits appareils électroménagers
- Aérosols (Résidus Domestiques Dangereux (RDD))
- Emballages de sacs de croustilles, de tablettes de chocolat ou encore de barres tendres (emballages métallisés)
- Papier d'emballage métallisé
- Pots de peinture, de solvant, etc. (RDD)



Matières acceptées

Afin de vous guider, voici les matières compostables acceptées :

- Les résidus de fruits et de légumes
- Les coquilles d'œufs, de noix et écales d'arachides
- Les pains et pâtes alimentaires
- Les produits laitiers solides (yogourt, fromage (sans leur emballage))
- Les restes de plats et aliments périmés (sans leur emballage)
- Le papier ou carton souillé par de la nourriture (incluant les boîtes de repas à emporter et vaisselle en carton)
- Le café moulu, les filtres, les sachets de thé ou de tisane
- La viande, volaille, poisson et les fruits de mer (incluant les petits os)
- La nourriture d'animaux domestiques
- Les fleurs et plantes
- Le gazon, le foin et la paille
- Les feuilles mortes et aiguilles de conifères
- La sciure et les copeaux de bois
- Les cheveux et poils d'animaux;
- Les mouchoirs et essui tout



Matières refusées

Certaines matières ne doivent pas se retrouver dans le bac brun parce qu'elles ne se décomposent pas ou encore parce qu'elle contamine les matières compostables.

- Déchets

Les déchets ne doivent en aucun cas se retrouver dans votre bac de matières organiques, ce sont d'importants contaminants. Parmi les éléments refusés qui sont les plus souvent retrouvés lors de la collecte, notons :

- les excréments (chat, chien, humain – peuvent contenir des pathogènes);
- les poussières d'aspirateur;
- les boîtes de repas pour emporter non-triées;
- les coquilles d'huîtres et de moules;
- la cendre de bois;
- les gros os de viande
- Etc.

- Matières recyclables

Les matières devant se retrouver dans votre bac bleu, ne devraient en aucun cas se retrouver dans votre bac brun. Ainsi, les matières composées de papier, de carton, de plastique, de verre ou de métal trouveront leur chemin dans la collecte sélective. Pour en savoir plus sur le bac brun, consultez la section Guide de tri sur le site de la MRC : <https://mrcjoliette.qc.ca/gmr/guide-de-tri/>.

- Matériaux de construction

Les matériaux de construction trouveront une seconde vie à l'écocentre. Ainsi, vous pourrez y disposer le bois, le gypse, la céramique, le stratifié, le béton, la pierre, etc.

- Toutes matières de plastique

Même lorsqu'elles sont décrites comme étant biodégradables ou compostables, les matières de plastique ne doivent pas se retrouver dans le bac brun.